

Monsieur Charles Michel
Premier Ministre
Rue de la loi, 16
B - 1000 Bruxelles

Monsieur Didier Reynders
Vice-Premier Ministre et Ministre des
Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes, 15
B - 1000 BRUXELLES

Madame Federica Mogherini
Haute Représentante de l'Union
européenne - European Commission
Rue de la Loi / Wetstraat 200
B - 1049 Brussels

Bruxelles, le 18 mars 2016

n. réf : 114-PH-hb (à rappeler svp)

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des affaires étrangères,
Madame la Haute représentante,

Concerne : Arrestations d'avocats

Vous voudrez bien trouver à la présente copie de la correspondance qu'en ma qualité de président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique (AVOCATS.BE), j'adresse à Monsieur Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République turque.

Elle fait suite à une nouvelle vague d'arrestations d'avocats qui s'est produite dans la nuit du 15 au 16 mars 2016 et qui a frappé neuf avocats, en charge de la défense de 46 avocats qui étaient eux-mêmes poursuivis pour leur participation à la défense du dirigeant du parti des travailleurs kurdes.

Quoique que la raison officielle de l'arrestation de ces avocats n'ait pas encore été communiquée, elle paraît manifestement liée à la mission de défense qui leur a été confiée. Cela est totalement

inacceptable et, contraire, aux principes de base sur le rôle des avocats, consacré par la conférence de Nations-Unies sur la prévention du crime et de traitement des défenseurs adopté à la Havane (Cuba), le 17 septembre 1990.

Il est inadmissible que des avocats soient ainsi assimilés aux personnes qu'ils défendent et à la cause que ces derniers soutiennent.

Monsieur Erdoğan a récemment déclaré qu'il y avait « pas de différence entre un terroriste qui tient un arme et quelqu'un qui utilise sa position et un stylo jusqu'au point de soutenir le terrorisme », en précisant « qu'il soit universitaire, avocat, écrivain, journaliste ou humanitaire, cela ne change rien au fait qu'ils sont des terroristes ».

Au moment où l'Union européenne s'est engagée dans un processus de rapprochement et d'accord avec la Turquie, pareilles actions et déclarations, qui offensent les principes de base de nos démocraties, nous paraissent particulièrement inadmissibles.

Nous comptons sur votre ferme réaction pour qu'il soit mis fin aux mesures qui ont frappé nos confrères ainsi que, de façon générale, à toutes les mesures qui sont actuellement prises en Turquie contre les avocats et tous ceux qui défendent les droits et libertés.

Recevez, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des affaires étrangères, Madame la Haute représentante, l'assurance de ma haute considération.

Pour Patrick Henry
Président
Absent à la signature



Christine de Ville de Goyet
Secrétaire générale